



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La française des jeux

Question écrite n° 2805

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la demande exprimée par l'Union nationale des courtiers, organisme professionnel réunissant tous les courtiers mandataires de la Française des jeux. En effet, la Française des jeux a été désignée pour financer en grande partie les festivités que le Gouvernement prévoit dans le cadre de la célébration d'entrée dans le xxie siècle. Afin de ne pas grever le système actuel, les fonds indispensables ne pouvant être générés que par une augmentation de chiffre d'affaires, l'Union nationale des courtiers souhaite la mise en place sur le marché de nouveaux produits de la Française des jeux.

Texte de la réponse

Indépendamment de la participation de La Française des jeux au financement de la célébration de l'an 2000 dont les modalités concrètes sont actuellement en cours d'examen, le Gouvernement est attaché au développement de l'activité de cette société. Afin de faire face à l'usure de ses gammes de produits. La Française des jeux a d'ailleurs mis à l'étude, dans le cadre de son plan d'action à moyen terme, le lancement de nouveaux jeux ou types de jeux faisant parfois appel à des technologies nouvelles. Il en est ainsi, par exemple, des projets de « jeu express » et de jeux interactifs. Cette stratégie qui nécessitera vraisemblablement des aménagements législatifs doit toutefois être réalisée en cohérence avec la politique des jeux définie par le Gouvernement. Il lui appartiendra d'examiner l'opportunité de ces aménagements permettant le développement de l'activité de La Française des jeux tout en respectant les principes qui ont fondé la législation française des jeux, concernant notamment l'ordre et la moralité publics.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2805

Rubrique : Jeux et paris

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 septembre 1997, page 2827

Réponse publiée le : 24 novembre 1997, page 4214